


<p>République Française Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble</p> 	<p><b>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</b></p> <p><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017</b></p>
<p><b>Nombre :</b> De conseillers en exercice : 33 De présents : 23 De votants : 30</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le sept juin à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de Méaudre,</p> <p>Sous la Présidence de Monsieur Hubert ARNAUD, maire, Chrystèle KERUZORE a été élue secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Alain CLARET (Pouvoir à Gabriel TATIN), Gérard CLAUZIER, Marie DARIER, Nafissa DJELLALI (Pouvoir à Michel ARNAUD), Céline GAILLARD (Pouvoir à Chrystèle KERUZORE), Marc GOUY, Philippe HACQUARD (Pouvoir à Daniel LE MINOR), Hugues MAILLARD (Pouvoir à Hubert ARNAUD), Martine FAURE (Pouvoir à Florence ASSERAND), Laure RAVIX (Pouvoir à Isabelle COLLAVET).</p>

### **A - Approbation du compte rendu du dernier conseil**

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT**

**Décision n°2017-05 :** attribution du marché accord cadre à bons de commandes de prestations d'exploitation forestière à l'entreprise Jacques Perrot, exploitant forestier, sise ZA Les Mures, 26 190 Saint-Jean-en-Royans dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : exploitation forestière sur la commune déléguée d'Autrans, valeur du point EVAL COUPE 0.098€ HT.
- Lot 2 : exploitation forestière sur la commune déléguée de Méaudre, valeur du point EVAL COUPE : 0.101€ HT
- Durée : 12 mois reconductible trois fois.

**Décision n°2017-06 :** tarifs pour la saison 2017 de la carte du Bar des Sports.

### **C- Délibérations**

#### **1. Adhésion au groupement de commande « Restauration scolaire Vercors Nord » – désignation des représentants de la CAO.**

*Rapporteur : Hubert Arnaud*

Monsieur le maire expose que les communes d'Engins, Corrençon en Vercors, St Nizier du Moucherotte, Lans en Vercors, Villard de Lans, Autrans-Méaudre en Vercors et la CCMV ont convenu de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de passer un accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de repas dans leurs restaurants scolaires et au sein de leurs structures petite enfance, alloti comme suit :

- Lot 1: Repas maternelle et primaire et les accueils de loisirs.
- Lot 2: Repas petite enfance

Une tranche conditionnelle est prévue dans le futur marché dans l'hypothèse où la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors souhaite équiper ses restaurants pour assumer des repas en liaison froide. Si la tranche est affermie la commune pourra ainsi bénéficier du prestataire retenu.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE l'adhésion de la commune à ce groupement de commande,

- DESIGNER Monsieur le maire, président de la CAO, pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention définissant les règles de fonctionnement de ce groupement, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Hubert ARNAUD indique que le passage en liaison froide permet de réduire les coûts des repas tout en augmentant leur gamme repas et leur qualité ; les repas proposés sont à base de 20% de produits bio et 40% de produits locaux. Concernant les aménagements, les communes qui en font le choix doivent s'équiper de fours et de réfrigérateurs, équipements subventionnés par les contrats de ruralité de la région.*

*Nathalie BUDINSKI demande dans quels locaux ils pourraient accueillir ces équipements si à l'avenir la commune était concernée, Hubert ARNAUD répond que nous ne sommes pas concernés pour l'instant. Michel ARNAUD rappelle que les agents en charge des repas devront suivre des formations.*

➔ A l'unanimité

## **2. Procédure d'abandon de biens sans maître : non incorporation de parcelles au domaine communal.**

*Rapporteur : Alain Mouchiroud*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu l'article 713 du code civil,

Vu la notification préfectorale en date du 23 mars 2017 portant présomption de biens sans maître sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Monsieur le maire informe le conseil que les biens concernés par cette procédure sont deux petites parcelles de terrain le long de la route départementale cadastrées section F 520 et 521 au lieudit « Combe Antoine » (commune déléguée de Méaudre).

Considérant leur surface et leur situation, le conseil municipal décide de ne pas incorporer ces biens au domaine communal.

*Alain MOUCHIROUD explique que ces petites parcelles (petits bouts de terrain en bordure de fossé) sans propriétaire peuvent être délaissées au profit l'Etat.*

*Précision de Pierre BUISSON : il s'agit du lieudit « La Crotte » et non « Combe Antoine ».*

➔ A l'unanimité

## **3. Approbation des plans de financement des opérations suivantes :**

### **a. Travaux de voirie 2017 :**

*Rapporteur : Pierre Buisson*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de programmer les travaux de revêtement neuf à réaliser en 2017 sur la voirie communale.

Le programme des travaux se décompose comme suit :

- Sur la commune déléguée d'Autrans :

- Route de Charande,
- Route de la Verne
- Accès au site du Claret,

Création d'une aire de dépose de bus scolaires aux écoles : il s'agit de créer un accès pour permettre aux bus de déposer les enfants dans un espace sécurisé et qui ne nécessite pas de « marche arrière » à l'aveugle du véhicule.

- Sur la commune déléguée de Méaudre :  
 Revêtement VC 2 « Les Grangeons » (2ème tranche)  
 Revêtement VC 2 « La Bourrière »

Le montant total HT de l'opération s'élève à 91 779€ HT. Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail Travaux	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Taux
<b>AUTRANS</b>		<b>Conseil départemental de l'Isère</b>	27 533.70 €	30%
Route de Charande	26 880 €			
Accès Claret	8 180 €			
Dépose bus scolaire Ecoles	12 600 €			
Route des Vernes	850 €			
<b>MEAUDRE</b>		<b>Commune</b>	64 245.30 €	70%
Revêtement VC 2 « Les Grangeons » (2ème tranche)	22 960 €			
Revêtement VC 2 « La Bourrière »	20 309 €			
<b>TOTAL</b>	<b>91 779 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 779 €</b>	<b>100%</b>

Pierre BUISSON indique qu'il conviendra de prendre une DM pour intégrer les subventions au budget.

→ A l'unanimité

#### **b. Travaux d'aménagements de sécurité au lieudit La Verne (Méaudre) :**

Rapporteur : Pierre Buisson

Afin de garantir la sécurité des habitants et des riverains au lieu-dit La Verne, Monsieur le Maire expose qu'une réflexion a été menée avec les services du conseil départemental sur les aménagements de sécurité envisageables aux abords du hameau La Verne, commune déléguée de Méaudre.

Plusieurs propositions ont donc été retenues, notamment des aménagements de trottoirs et la mise en place d'un plateau surélevé, et ce dans le respect des agriculteurs et des grumiers qui doivent pouvoir circuler librement.

Le montant de ce projet s'élève à **28 675€ HT** et pourrait être financé à hauteur de 50% par le conseil départemental dans le cadre la dotation territoriale. Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

DEPENSES	Total En € HT	RECETTES	En %	En €
Plateau surélevé	5 300€	Conseil général Dotation territoriale	50	14 337.50 €
Trottoir virage entrée de village	1 985€	Commune	50	14 337.50 €
Trottoir route de la Verne au niveau des « Adrets »	9 190€			
Séparateur en « v »	5 700€			
Signalétique	6 500€			
<b>Total</b>	<b>28 675€</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>28 675€</b>

*Pierre BUISSON précise qu'il s'agit d'aménagements à l'entrée sud du village ; plusieurs propositions ont été évoquées avec les services du Département, et celles-ci seront discutées lors d'une rencontre avec les riverains le 12 juin prochain.*

→ A l'unanimité

### **c. Travaux toiture Bâtiment d'accueil polyvalent (Méaudre) :**

*Rapporteur : Pierre Buisson*

Monsieur le maire rappelle que le bâtiment d'accueil polyvalent de Méaudre est une construction datant des années 50 dont la toiture est d'origine et dont l'état se dégrade.

Cette construction est un lieu prépondérant dans la vie du village ; il accueille en effet une salle dédiée aux anciens, 2 salles pour les jeunes, une salle de sports destinée aux écoles et aux associations, ainsi qu'une salle de réception dotée récemment d'un équipement de vidéo projection.

La rénovation de ce bâtiment est devenue une priorité dans les projets d'investissement de la commune.

Le montant de ce projet s'élève à 152 362€ HT et pourrait être financé à hauteur de 50% par le conseil départemental dans le cadre la dotation territoriale et 20% par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>Total En € HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>En %</b>	<b>En €</b>
Travaux de réfection	150 362 €	Conseil général Dotation territoriale	50	76 182 €
Frais divers (publicité, assurance travaux.. ;)	2 000 €	ETAT - DETR	20	30 472 €
		Commune	30	45 708 €
<b>Total</b>	<b>152 362 €</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>152 362 €</b>

*Pierre BUISSON indique qu'il s'agit d'un toit qui contient de l'amiante et que l'ensemble de la toiture doit être déposé puis reconstruit. Les travaux seront exécutés en 2018 ou 2019 en fonction du budget.*

→ A l'unanimité

### **d. Nouveaux aménagements ludiques au Claret (Autrans) :**

*Rapporteur : Eric Lazzaroni*

Monsieur le maire rappelle que l'implantation d'une luge sur rails par un investisseur privé sur le domaine du Claret (Autrans) en décembre 2016 a été réalisé sur un terrain communal jusqu'alors domaine skiable alpin débutant au cœur du village.

Cette installation a grandement participé à redynamiser l'activité de ce domaine, et la commune a déjà contribué à cette dynamique en réalisant la rénovation des façades du bâtiment d'accueil existant (bardage mélèze en travaux en régie), la création d'un cheminement piéton pour accéder à la luge sur rails, la mise en place d'une nouvelle signalétique du site et l'implantation de nouveau WC public (automatique).

En 2016, avec l'aide du Département, une étude de faisabilité ayant pour objet de définir des scénarios de réaménagement et d'équipement sur le Claret a été menée pour orienter notamment l'offre de glisse. Sur la base de cette étude et avec le retour d'expérience de la 1ère saison d'exploitation de la luge sur rails, la commune déléguée d'Autrans propose de développer des activités pour les enfants non autorisés sur la luge sur rails (- 3 ans), pour les enfants ne pouvant piloter seul la luge sur rails (- 8 ans) et pour le public familial fréquentant en masse ce nouvel espace de glisses ludiques.

Monsieur le maire propose d'implanter les équipements suivants :

- Déplacement du tapis skieur pour desservir une nouvelle piste de tubing.
- Piste synthétique et réversible (été+hiver) de tubing (bouée)

- Big air bag et son tremplin utilisable en bouée, ski, VTT
- Aire ludique tous petits hiver (bouées gonflables et piste animée)
- Réhabilitation de l'aire de jeux pour enfants (structures multifonction en bois)

Le montant de ce projet s'élève à 191 853€ HT et pourrait être financé à hauteur de 60% par le conseil départemental dans le cadre du CPAI - axe 5.1 « nouveau produit cible famille 4 saisons ». Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>Total en € HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>En %</b>	<b>En €</b>
Frais Maitrise d'œuvre	29 084 €	Conseil général CPAI	60	115 111,80
Déplacement tapis + piste de tubing avec bouées	139 075 €	Commune	40	76 741,20
Aire ludique hiver	10 000 €			
Aire de jeux enfants	13 694 €			
<b>TOTAL</b>	<b>191 853 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>191 853 €</b>

*Thierry GAMOT* précise qu'il conviendra de se positionner sur l'utilité du téléski du Claret ; le conserver dans le cadre d'une autre activité ou le démonter.

*Bernard ROUSSET* demande à ce que l'activité « luge » soit un peu plus organisée et « cadrée » la saison prochaine afin d'éviter d'éventuels risques ou dangers au regard de la luge sauvage.

→ A l'unanimité

#### **e. Réhabilitation petit bassin de la piscine Aqualoisirs (Autrans) :**

*Rapporteur : Eric Lazzaroni*

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la piscine de la commune déléguée d'Autrans, dénommée Aqualoisirs, a été créée en 1987 et gérée jusqu'en 2006 par Pierre & Vacances (anciennement Maeva) puis par la commune.

Aujourd'hui, la pataugeoire et le petit toboggan attenants sont vétustes et présentent des problèmes d'étanchéité rendant impossible toute réparation.

Compte tenu de la forte attractivité de cet équipement à vocation d'accueil de clientèle familiale avec de petits enfants pendant la saison d'été, et au regard des évolutions des tendances d'aménagement des piscines aujourd'hui, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de requalification de la pataugeoire et du petit toboggan en un espace de jeux d'eau moderne.

Le montant des travaux s'élève à 89 876 € HT. Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>EN %</b>	<b>MONTANT HT</b>
Fourniture des jeux	35 293	Conseil départemental CPAI	60	53 925.60
Système pilotage et distribution	14 199	Commune Autofinancement	40	35 950.40
Filtration	26 184			
Génie civil	12 600			
Formation transport	1 600			
<b>Total</b>	<b>89 876 €</b>	<b>Total</b>		<b>89 876€</b>

*Eric LAZZARONI* explique que ces modifications sont indispensables compte-tenu des fuites actuelles du bassin et de la vétusté de l'installation. Ces futurs aménagements permettront également de réduire les dépenses de fonctionnement (surveillance de baignade en moins, circuit d'eau fermé)

→ A l'unanimité

**f. Mise aux normes des lisses pour le tremplin de saut à ski H60 (Autrans)**

Rapporteur : Eric Lazzaroni

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre du cinquantième anniversaire des jeux olympiques de 1968, la commune souhaite organiser des démonstrations et des concours de saut à skis sur les Tremplins originels. Pour ce faire, le tremplin de 60 mètres doit se parer de nouvelles lisses de sécurité pour la piste de réception.

Ces travaux permettront de maintenir la qualité et la sécurité de cet équipement pour accueillir des compétitions nationales et de conserver le patrimoine et l'esprit des jeux olympiques.

Le montant des travaux s'élève à 64 500 € HT. Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	EN %	MONTANT HT
Reprise des structures (fondations, ancrages)	12 000€	Conseil départemental Dotation territoriale	50	32 250€
Installations lisses 2 x 60m	48 000€	ETAT - DETR	20	12 900€
Maitrise d'œuvre	4 000€	Région Auvergne Rhône-Alpes	10	6 450€
Frais divers (publicité,...)	500€	Commune	20	12 900€
<b>Total</b>	<b>64 500€</b>	<b>Total</b>		<b>64 500€</b>

Eric LAZZARONI indique que cette installation permettrait à la commune d'accueillir les school winter games (jeux olympiques des sports scolaires) qui auraient lieu en février 2018. Pour que le tremplin soit homologable, les lisses doivent être remises à neuf et surélevées.

Thierry GAMOT précise qu'une étude globale a déjà été présentée auprès du CNDS. Il conviendrait peut-être de décaler les travaux de la piscine au printemps 2018 afin d'effectuer ceux du tremplin avant l'hiver, dans le cadre notamment du 50<sup>ème</sup> anniversaire des JO de Grenoble dont la date coïncide avec la Foulée Blanche.

Alain MOUCHIROUD s'interroge sur la pertinence de ces choix d'investissement ; cela représente en effet beaucoup d'argent public pour une faible utilisation. Il semble que la notion « d'affect » sur ces tremplins pour les autranais soit prépondérante. Il y a d'autres endroits plus rentables sur la commune.

Eric LAZZARONI répond que la situation actuelle n'est pas figée.

Michel ARNAUD indique qu'il serait bien que les travaux n'aient lieu que si le taux maximum de subventions est atteint.

Eric LAZZARONI rappelle que la discipline du saut à haut niveau est porteuse d'espoir et d'avenir pour nos jeunes, et que le nombre de licenciés a augmenté fortement depuis la réhabilitation des petits tremplins. Par ailleurs, c'est également un choix de maintenir le patrimoine communal en bon état, conforté par les difficultés rencontrées par ST Nizier pour détruire son tremplin.

Michel ARNAUD regrette que les aides ne soient pas plus importantes sur ce genre de patrimoine qui dépasse largement le périmètre d'une commune.

Thierry GAMOT précise que c'est l'éternel débat depuis plus de 30 ans, et qu'un travail plus approfondi avec la fédération de ski et la région sera mené pour aller chercher des financements.

- Contre : 1 (Alain MOUCHIROUD)
- Abstentions : 2 (Florence JASSERAND + pouvoir)
- Pour : 27

#### **4. Subventions aux associations :**

*Rapporteur : Maryse Nivon*

Considérant les demandes de subvention des associations reçues en mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors, au titre de l'exercice 2017,

Considérant les réunions de travail des conseils communaux et l'examen de l'ensemble des demandes, Monsieur le maire propose au conseil municipal de répartir un crédit de 396 305.00 € pour les subventions aux associations, au titre de l'année 2017.

*Maryse NIVON indique que suite à la rencontre avec les clubs de ski, il a été décidé de repousser le vote de leur subvention au prochain conseil municipal.*

*Thierry GAMOT rappelle que la solution proposée à Soukamalices de s'installer dans le bâtiment B est toujours d'actualité, au moins en dépannage pour une période transitoire; ils doivent également rencontrer la ligue de l'enseignement pour un éventuel local.*

*Hubert ARNAUD précise que concernant le calcul des montants attribués, l'idée est d'arriver peu à peu à uniformiser les pratiques pour des associations identiques, mais cet exercice est difficile car toutes ne fonctionnent pas de la même manière.*

→ A l'unanimité

#### **5. Avenant de la convention cadre de l'Office du Tourisme de Méaudre**

*Rapporteur : Isabelle Collavet*

Monsieur le maire rappelle que l'ancienne commune de Méaudre a approuvé par délibération en date du 13 mars 2014 la convention avec l'office de tourisme de Méaudre pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014. Dans le contexte de la mise en place de l'OTI au 1er janvier 2018, il est proposé au conseil municipal d'adopter l'avenant prorogeant d'un an la convention à compter du 1er janvier 2017.

→ A l'unanimité

#### **6. Approbation de la vente de L'Ecloserie (Méaudre)**

*Rapporteur : Pierre Buisson*

Considérant l'avis des domaines en date du 24 juin 2016,

Il est proposé au conseil d'approuver la vente de la parcelle AC 001 (Méaudre), dénommée l'Ecloserie, d'une surface de 310 m<sup>2</sup>, à la société de pêche pour une valeur de 20 000€.

*Pierre BUISSON précise que la société de pêche a vendu un bâtiment et qu'elle souhaitait donc acquérir l'écloserie, qu'elle utilise et entretient par ailleurs depuis quelques temps*

→A l'unanimité

#### **7. Approbation de la vente d'une parcelle communale à la CCMV au lieudit des Jarrands,**

*Rapporteur : Thierry Gamot*

Considérant que la parcelle B-773, sise à Villard de Lans et propriété de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, supporte un bâtiment communautaire, à usage de poste de refoulement, pour le traitement et la collecte des eaux usées provenant de la commune,

Considérant que Maître Akoun, notaire en charge de la rédaction de l'acte de servitude de passage sur la parcelle pour les consorts Bertrand, n'a pas pu, sur le fondement de l'article L. 1321-2 du code général des collectivités territoriales, constater le transfert de cette propriété au profit de la CCMV lors

de la prise en charge par le Syndicat Intercommunal du Plateau des collecteurs principaux d'assainissement,

Considérant qu'il convient de régulariser ce transfert de propriété par un nouvel acte de cession entre la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et la Communauté de communes,

Ladite parcelle B-773 d'une superficie de 700m<sup>2</sup>, en zone Ah au PLU de la commune de Villard-de-Lans, la Communauté de communes propose à la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors un prix de 0,30 €/m<sup>2</sup>, soit un prix total de cession de 210€. Les frais d'acte pour cette acquisition s'élèvent à 200€ et seront pris en charge par la Communauté de communes,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette proposition d'acquisition.

→ A l'unanimité

### **8. Approbation du plan de financement du SEDI pour les travaux de sécurisation fils nus des postes « Cornet », « La Tour », « Guinchet », « Villeneuve » et « Le Bouchet ».**

*Rapporteur : Jean-Marc Orioli*

Suite à des études réalisées par le maître d'œuvre du SEDI relatives à la sécurisation des fils nus aux postes « Le Cornet », « La Tour », « Guinchet » et « Villeneuve », il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet définitif avec ses modalités de financement et d'acter sa contribution prévisionnelle comme suit :

#### **- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité**

- Montant prévisionnel des travaux : 68 256€ TTC
- Contribution prévisionnelle de la commune aux investissements : 0€

#### **- Travaux sur réseaux France Télécom :**

- Montant prévisionnel des travaux : 3 384€ TTC
- Contribution prévisionnelle de la commune aux investissements : 1 908€.

*Jean-Marc ORIOLI précise que ces travaux devront être prévus au budget.*

→ A l'unanimité

### **9. Prolongation de la mise à disposition de personnel à la CCMV**

*Rapporteur : Hubert Arnaud*

Vu la délibération n°16/99 en date du 19 mai 2016 autorisant Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition de Madame Stéphanie Chaix à la CCMV,

Considérant que, dans le cadre de la mutualisation des services engagée avec la CCMV et dans un souci de bonne gestion des effectifs, des emplois et des compétences, Monsieur le Maire indique que la mise à disposition de Mme Stéphanie Chaix, agent communal, à la CCMV est prolongée d'un an à hauteur de 50% de son temps de travail.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la CCMV de Mme Stéphanie Chaix.

→ A l'unanimité



## **10. Régie à autonomie financière des remontées mécaniques :**

### **a) Approbation de la création et statuts :**

*Rapporteur : Hubert Arnaud*

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a rendu un rapport d'observations définitives concernant la gestion des communes de Méaudre et d'Autrans au cours des exercices 2009 à 2014, rapport qui a été présenté au Conseil municipal le 4 août 2016,

RAPPELLE que dans le cadre de ce rapport, la Chambre Régionale des Comptes précise que les régies d'Autrans et de Méaudre ne sont dotées ni de l'autonomie financière ni de la personnalité morale. Or, la régie devrait être administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur (art. R. 2221-3 du CGCT). Le conseil d'exploitation n'a jamais été instauré. Des statuts, propres à la régie, devraient fixer les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation et les modalités de quorum (art. R. 2221-4 du CGCT),

Considérant qu'en application des articles L.1412-1 et L.2221-1 du CGCT, la commune dispose de la possibilité d'exploiter directement des services d'intérêt public à caractère industriel et commercial sous forme de régies,

Considérant la nécessité de créer une régie dotée de la seule autonomie financière pour continuer à exploiter la station d'Autrans-Méaudre en Vercors, service public à caractère industriel et commercial,

Il est proposé au conseil municipal de :

- DECIDER la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière aux fins de gérer le service public des remontées mécaniques et des pistes de ski et activités complémentaires qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- APPROUVER les statuts de la régie des « Remontées Mécaniques d'Autrans-Méaudre en Vercors »
- PRECISER que cette régie se substitue aux anciennes régies directes susvisées,
- HABILITER Monsieur le Maire à mener toutes les actions, à faire adopter toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place effective de cette régie
- METTRE A DISPOSITION au titre de la dotation initiale, les biens mobiliers et immobiliers portés à l'inventaire établi pour cette occasion

→ *A l'unanimité*

### **b) Désignation des membres du conseil d'exploitation**

*Rapporteur : Hubert Arnaud*

Il est proposé au conseil municipal de désigner en qualité de membres du Conseil d'exploitation les élus municipaux suivants :

1. Éric LAZZARONI
2. Isabelle COLLAVET
3. Thierry GAMOT
4. Pierre BUISSON
5. Bernard Rousset
6. Jean-Claude Praire
7. Michel Arnaud

Il est proposé au conseil municipal de désigner en qualité de membres du Conseil d'exploitation les personnalités qualifiées suivantes :

1. Représentant de l'Ecole de ski Autrans
2. Représentant de l'Ecole de ski Méaudre
3. Représentant du GAPAC de Méaudre
4. Représentant de l'union des commerçants et artisans d'Autrans.

→ *A l'unanimité*

### **c) Création d'un poste de directeur de la régie**

*Rapporteur : Hubert Arnaud*

Vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-3 et 34,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération prise au cours de cette même séance portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière aux fins de gérer le service public des remontées mécaniques, des pistes de ski alpin et activités complémentaires de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu le tableau des emplois de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu les statuts de la régie des remontées mécaniques d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu le budget annexe des Remontées mécaniques,

Considérant qu'il y a lieu de désigner le directeur de la Régie conformément à l'article 19 des statuts susvisés,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- DECIDER de créer un poste de directeur de la régie des Remontées mécaniques d'Autrans-Méaudre en Vercors à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,
- DIRE que le directeur de la régie des remontées mécaniques sera chargé de l'organisation, du suivi et du fonctionnement de la station d'Autrans-Méaudre en Vercors,
- FIXER le niveau de rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux qui évoluera en fonction des revalorisations des traitements de la fonction publique,
- DECIDER qu'il pourra être versé à l'agent l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) conformément à la délibération n°16/159 du 21 décembre 2016,
- PRECISER que les crédits afférents aux salaires de cet agent seront inscrits, chaque année, au chapitre 012 du budget principal de la commune
- DIRE que les remboursements par la régie afférents aux salaires de cet agent seront prévus, chaque année, au chapitre 70 du budget annexe des remontées mécaniques,
- AUTORISER le Maire à signer toute pièce consécutive à cette décision et le contrat à intervenir,
- DIRE que le tableau des emplois sera modifié en ce sens.

➔ *A l'unanimité*

### **D- Questions diverses :**

- **ETUDE NEIGE DE FAISABILITE SUR L'EQUIPEMENT EN NEIGE DE CULTURE DU DOMAINE SKIABLE ALPIN DE LA SURE A AUTRANS :**

La commune d'Autrans - Méaudre en Vercors exploite des domaines skiables alpins et nordiques par le biais de sa régie communale. En tant que maître d'ouvrage, elle souhaite être accompagnée dans l'étude d'un nouveau projet de neige de culture sur le domaine skiable alpin d'Autrans.

Le site de ski alpin d'Autrans est le dernier à ne pas être équipé d'une installation de neige de culture, la seule à pouvoir garantir un minimum d'activité dès le début de saison et permettant également une exploitation des pistes minimum garantie tout au long de la saison.

L'étude devra permettre de définir un projet précis et adaptable (phasage) en fonction des données techniques, budgétaires et réglementaires.

Cette étude, d'un montant estimée à 10 000€ HT, peut recevoir une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, axe 7 « Ingénierie » à hauteur de 30%. Monsieur le maire propose au conseil d'adopter le programme de travaux et le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	EN %	MONTANT HT
Etudes	10 000€	ETAT - DETR	30	3 000€
		Commune	70	7 000€
<b>Total</b>	<b>10 000€</b>	<b>Total</b>		<b>10 000€</b>

Eric LAZZARONI rappelle qu'un groupe « Valeur Sûre » a été institué afin de défendre el projet de neige de culture à la Sure.

Gabriel TATIN demande si ce projet concerne que la neige de culture ou également la montée de l'eau potable et de l'assainissement à la Sure.

Hubert ARNAUD répond que cette étude est indispensable afin de vérifier si les ressources actuelles en eau sont suffisantes (captages, sources...) et à déterminer également les surfaces à enneiger.

Thierry GAMOT informe qu'une étude est en cours au sein du département sur l'enneigement artificiel qui permettra d'affiner les critères d'intervention du département sur les futurs projets de neige de culture ; les communes seront rencontrées à ce sujet afin de coordonner au mieux le « plan neige ».

→ A l'unanimité

• **DEMISSION DU POSTE DE 8<sup>E</sup> ADJOINTE DE MADAME LAURE RAVIX :**

Suite à la démission de Madame RAVIX Laure de son poste d'adjointe, Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de délibérer sur le renouvellement ou non du poste d'adjoint vacant.

Hubert ARNAUD propose de ne pas nommer de nouvel adjoint et de porter le nombre d'adjoints à 9. Ainsi, le 9<sup>ème</sup> adjoint Pierre BUISSON devient ainsi le 8<sup>ème</sup> adjoint, et le 10<sup>ème</sup> adjoint Thierry GAMOT devient ainsi le 9<sup>ème</sup> adjoint

→ A l'unanimité

• **ADHESION A L' UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES ET RURALES :**

Pierre BUISSON informe l'assemblée que la CCMV a délibéré afin d'adhérer à l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales. Les communes peuvent également adhérer à titre individuel, pour un montant annuel de cotisation de 368€. Il propose que la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors adhère à cette union pour 2017, dans le cadre notamment de a mise en place de moyens de protection des activités face aux attaques de loups.

⇒ A l'unanimité

• Martine De Bruyn informe que des « promenades avec un loup » ont lieu tout l'été sur la commune, cette initiative pourrait être mal interprétée.

• Gabriel TATIN demande si les travaux d'eau prévus par VEOLIA il y a plus d'un an au niveau de la plateforme de la Scie seront effectués rapidement.

Hubert ARNAUD répond qu'ils avaient eu l'accord du propriétaire en juillet dernier et que les travaux devaient être effectués à l'automne. Il faudra relancer Veolia à ce sujet.

• Paul FAURE informe que des essais de pastoralisme sont en cours au niveau de Claret et de la Sure avec des moutons en pâture.

• Paul FAURE prend la parole en tant que représentant de Vercors Lait et dénonce les accusations de l'association « Méaudre veille au grain » qui reproche à Vercors Lait le nombre de

kilomètres effectués par le lait pour la mise en bouteille (plus de 600km) ; Paul FAURE explique qu'aucune autre usine d'embouteillage plus proche n'est capable à l'heure actuelle de prendre une petite quantité, aussi si « Veille au grain » a une autre solution, elle sera la bienvenue.

Il souhaite par ailleurs que les perpétuelles accusations envers les agriculteurs qui essaient de sauvegarder leur patrimoine cessent.

- Pascale MORETTI donne une information sur les TAP : le nouveau gouvernement souhaite remettre en question les rythmes scolaires. Il avait été décidé de recueillir les avis des enseignants et des parents d'élèves à l'échelle intercommunale afin de savoir si le changement pourrait se faire dès 2017 ou en 2018, de manière cohérente sur le territoire. Ce sondage n'aura pas lieu au niveau de la CCMV. Cependant, les communes vont consulter leurs écoles et prendront une décision après avis de l'inspection académique. Il convient de rappeler que le texte n'est pas sorti et qu'aucune décision ne peut donc être prise.

- Thierry GAMOT revient sur la réunion publique du 12 mai dernier de présentation du CIAC, qui a été très positivement accueillie.

Le dossier de permis de construire a été déposé le 31 mai comme convenu, même si le dossier est actuellement incomplet (dossier complexe et lourd en matière de pièces administratives)

Hubert ARNAUD donne la parole au public.

Il est dommage que dans le collectif « Valeur Sure » il n'y ait aucun méaudrais; cela aurait un message fort qu'ils soient impliqués, tout comme les élus de Méaudre.

Eric LAZZARONI rappelle que « Valeur Sure » a interpellé les élus d'Autrans dans un 1<sup>er</sup> temps, et il n'était pas question d'exclure les élus de Méaudre. La perception de la fusion n'est pas forcément réaliste ; les élus travaillent sur l'offre globale alpin Autrans + Méaudre, y compris pour le nordique (Gève, les Narcis...)

Pierre BUISSON précise que « Valeur Sure » est une initiative privée et n'émane pas des élus et que le Conseil Municipal travaille sur l'ensemble des projets.

L'association « Méaudre Veille au grain » interpelle Monsieur Paul FAURE sur sa prise de parole et ses accusations pendant les débats. Il souhaite que ses propos soient inscrits au compte-rendu. Il précise que toute personne qui souhaite s'exprimer sur les publications de l'association peut les contacter par le biais de leur site.

Hubert ARNAUD revient sur les attaques envers Vercors Lait et termine en soutenant ouvertement le travail de Vercors Lait qu'il qualifie d'exemplaire en matière de promotion de l'agriculture et d'économie locale.

Séance levée à 23h10.

Hubert Arnaud, Maire  
le 13/06/2017

